

Fiche 10

10.-Commercial

*10.3- Chargé de la promotion et de la diffusion commerciale*

Définition synthétique

*Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique commerciale relative aux produits et services éditoriaux des services et établissements publics de l'État.*

Activités principales

- Participation à l'accueil, à la vente et au contrôle des titres d'accès
- Participation à l'élaboration de la politique de promotion et de diffusion des produits dans les réseaux marchands
- Préparation, animation et suivi, organisation ou coordination, des activités de promotion et de diffusion des produits et services des administrations dans ces réseaux
- Définition et mise en œuvre des projets de développement de nouveaux marchés et circuits de diffusion

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires